

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **EXTRAIT DU REGISTRE**

Département
Charente-Maritime

**DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
JARNAC-CHAMPAGNE**

séance du 10 octobre 2023

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 14

L'an deux mille vingt trois

et le dix octobre

à 20 HEURES 30,

le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
02/10/2023

**PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD – Mmes
DUGUE – GASNET VITOT – MM. BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU - MARETTE**

Date d'affichage :
02/10/2023

ABSENT EXCUSE : M. MERLET

ABSENTS REPRESENTES :

M. Jérôme SCHIESER donne pouvoir à Mme Joëlle GASNET VITOT
M. Thomas QUINTARD donne pouvoir à M. Gérard RENAUD

Secrétaire de séance : Mme DUGUE Nicole

OBJET: Remboursement d'une partie de l'avance budget annexe Énergie photovoltaïque
au budget principal

Vu le compte administratif du budget annexe Énergie photovoltaïque au titre de l'exercice 2022 et
l'affectation des résultats, une partie de l'excédent constaté sera reversé au budget principal par
l'écriture suivante :

Budget annexe Énergie photovoltaïque (année 2022)

1687 créances sur des collectivités : 10 000,00 €

Budget principal (commune de Jarnac-Champagne) année 2022

27638 Autres établissements publics : 10 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants présents ou
représentés :

approuve les dispositions ci-dessus

autorise Madame le Maire ou un adjoint à appliquer ces dispositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme.

Mme le Maire,
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE

Département
Charente-Maritime

DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 10 octobre 2023

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 14

L'an deux mille vingt trois

et le dix octobre
à 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
02/10/2023

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD – Mmes
DUGUE – GASNET VITOT – MM. BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU - MARETTE

Date d'affichage :
02/10/2023

ABSENT EXCUSE : M. MERLET

ABSENTS REPRESENTES :

M. Jérôme SCHIESER donne pouvoir à Mme Joëlle GASNET VITOT
M. Thomas QUINTARD donne pouvoir à M. Gérard RENAUD

Secrétaire de séance : Mme DUGUE Nicole

OBJET: Redevances télécoms

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi de la réglementation des télécommunications N°96659 du 26 juillet 1996 (article 11) et le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, l'opérateur de télécommunications verse une redevance à la commune pour les ouvrages de télécommunication qui appartiennent au domaine communal. Les montants maximum des redevances s'élèvent pour la déclaration au titre de l'année 2023 à 46,95 € le km d'artères "souterrain", 62,60 € le km d'artères "aérien".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :
- Fixe le tarif de la redevance

Soit pour les artères « souterrain » de communication redevance au km 46,95 €

Soit pour les artères « aérien » de communication redevance au km 62,60 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme.

Mme le Maire,
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE

Département
Charente-Maritime

DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 10 octobre 2023

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 14

L'an deux mille vingt trois

et le dix octobre
à 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
02/10/2023

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD – Mmes
DUGUE – GASNET VITOT – MM. BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU - MARETTE

Date d'affichage :
02/10/2023

ABSENT EXCUSE : M. MERLET

ABSENTS REPRESENTES :

M. Jérôme SCHIESER donne pouvoir à Mme Joëlle GASNET VITOT
M. Thomas QUINTARD donne pouvoir à M. Gérard RENAUD

Secrétaire de séance : Mme DUGUE Nicole

OBJET: Reversement des sommes perçues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à la micro crèche

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse, la commune de Jarnac-Champagne va percevoir des sommes qu'elle devra reverser à la micro crèche « O Clair de Lune » qui gère la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :

- décide de reverser toutes les sommes perçues dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse à la micro crèche « O Clair de Lune »
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme.
Mme le Maire,
Christelle NEAU

